



À Epin, le 18 novembre 2020

Bonjour,

En raison de la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé, l'accès au CDI s'en trouve modifié. En effet, des cours s'y déroulent et le brassage d'élèves de classes différentes n'est pas autorisé.

Aussi, veuillez noter les **nouvelles modalités d'accueil** des élèves :

- A la **pause méridienne**, la priorité est donnée aux élèves de 6^{ème}, dont les besoins sont généralement plus importants (méthodologie de recherche documentaire, prêt de livres, familiarisation avec ce lieu de documentation).

Le lundi, de 13h à 14h : créneau réservé aux élèves de 6^{ème} 2

Le mardi, de 13h à 14h : créneau réservé aux élèves de 6^{ème} 1

Le jeudi, de 13h à 14h : créneau réservé aux élèves de 6^{ème} 3

Les élèves des classes concernées sont invités à s'inscrire, comme à l'accoutumée, sur le planning situé à l'entrée du CDI.

- Durant les **heures de permanence**, si le CDI n'est pas déjà occupé, les élèves souhaitant travailler au CDI doivent préalablement obtenir l'autorisation de la vie scolaire.

Dans tous les cas, lors de leur venue, il est demandé aux élèves de se désinfecter les mains à l'entrée, de s'installer à une table et de ne pas se déplacer durant la séance sans autorisation de la professeure-documentaliste. De la même manière, l'accès libre au fonds documentaire n'est pas autorisé. La professeure-documentaliste répondra aux demandes de l'élève et lui apportera elle-même les documents souhaités.

Concernant **l'utilisation des ordinateurs**, elle sera permise à condition que l'élève se désinfecte les mains et procède au nettoyage de l'ordinateur à la fin de sa recherche.

Enfin, pour permettre aux élèves, malgré toutes ces contraintes, d'emprunter des ouvrages, un système de « **click and collect** » sera instauré à compter du lundi 16 novembre 2020. Les élèves peuvent dorénavant réserver les titres qui les intéressent en se connectant au **portail Esidoc** du CDI, accessible depuis l'ENT (onglet « services externes ») ou depuis le site Internet d'Epin (lien en bas de la page d'accueil). Les professeurs principaux se chargeront de communiquer les identifiants de connexion. Les réservations seront disponibles dès le lendemain au guichet qui sera installé à la porte centrale du CDI. Elles seront conservées une semaine puis remises en circulation, si l'élève n'est pas venu retirer sa réservation.

Vous trouverez ci-joint un tutoriel détaillant le fonctionnement du portail.

Pour tout complément d'information, Mme Laloi reste à votre disposition par mail via La Vie Scolaire ou à l'adresse : anais.laloi@epin.fr

Bien cordialement,

Mme Laloi, professeure-documentaliste